

I. DEFINITIONS / CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 aux ventes de produits, services et accessoires de la marque Vaillant (ci-après « Produits »), réalisées par SDECC (ci-après « SDECC ») auprès de professionnels établis en France métropolitaine (ci-après « Client(s) »). S'agissant spécifiquement des services vendus par SDECC, les dispositions des articles 2.3, IV, VI et VII des présentes ne sont pas applicables.

1.2 Associées au « Tarif » défini à l'article II, les présentes conditions forment les Conditions Générales de Vente de SDECC (ci-après « CGV ») qui constituent le socle unique de la négociation commerciale et ne peuvent être partiellement ou intégralement exclues par tout autre document émanant d'un Client, sauf accord exprès et écrit de SDECC. Conformément à la loi en vigueur, des conditions particulières complétant ou modifiant les CGV pourront être conclues entre SDECC et le Client.

II. TARIF / REMISE

2.1 Le Tarif visé dans les présentes conditions s'entend comme le barème des prix unitaires des Produits, hors remises, frais de livraison, taxes et éco-participations. Dans le cas de revente des Produits par le Client, il est entendu que ce Tarif ne constitue pas un prix de revente au public, même à titre indicatif, les Clients agissant librement et en parfaite autonomie dans la détermination de leur politique de prix. Compte tenu du nombre élevé de références de Produits commercialisés par SDECC, ce Tarif est disponible dans la partie dédiée aux professionnels du site www.vaillant.fr ou sur demande auprès des directions régionales de SDECC.

2.2 Une évolution du Tarif peut être appliquée par SDECC en cours d'année pour tenir compte, notamment, d'une modification de la gamme de Produits ou d'une modification de l'environnement technique, réglementaire ou économique encadrant son activité. Le cas échéant, les Clients en seront informés au moins 60 jours avant la date prévue pour son application. Ne sont pas assimilées à des hausses tarifaires les augmentations des montants d'éco-participations ou de taxes de toute nature mis à la charge de SDECC dans le cadre de la réglementation en matière, notamment, de Responsabilité Elargie des Producteurs. Le cas échéant, ces évolutions s'appliquent automatiquement au Tarif des Produits, à la date fixée par ceux qui les définissent.

2.3 Pour toute commande de Produits (hors services) passée dans le respect des CGV, une remise sur facture de 25 % dite « de base » sera appliquée sur le Tarif en vigueur.

III. COMMANDE

3.1 Sous réserve des dispositions de l'article 1.2, la passation de commande de Produits implique l'acceptation sans réserve des CGV par le Client et la renonciation à ses conditions d'achat.

3.2 Toute commande doit faire l'objet de l'émission d'un bon de commande intégrant les mentions légales obligatoires pour ce type de document, l'émission devant être réalisée par télécopie, système d'EDI ou tout autre système ayant préalablement fait l'objet d'un accord exprès de SDECC.

3.3 Chaque commande conforme fait l'objet d'une confirmation écrite émise par SDECC dans les meilleurs délais à compter de sa réception. Le prix applicable à toute commande est le Tarif en vigueur à la date de livraison des produits et accessoires. En cas de hausse tarifaire entre la commande et la livraison des produits, le Client aura la faculté d'annuler sa commande pendant les 14 jours ouvrés suivant la réception des éléments l'informant de l'application d'un tarif différent de celui en vigueur au moment de sa commande. Toute modification, replanification ou adjonction à la commande demandée par le Client postérieurement à la confirmation par SDECC est soumise à l'accord exprès de SDECC.

3.4 Les commandes non conformes aux dispositions ci-dessus sont considérées comme nulles et ne sont pas prises en compte par SDECC.

IV. LIVRAISON / RETOUR DE PRODUIT

4.1 En cas de livraison « Standard », les Produits sont livrés franco de port dans les conditions suivantes :

- Commande égale ou supérieure à 7845 € HT sur la base du Tarif ;
- Commande d'accessoires (exclusivement) égale ou supérieure à 790 € HT sur la base du Tarif ;

En dehors de ces cas, une participation forfaitaire sera facturée au Client sur la base du tableau ci-après (sauf demande spécifique concernant le mode de livraison, le format de palettisation ou l'emballage dont le coût restera à la charge du Client) :

TARIF DE LIVRAISON PAR COMMANDE - En € HT par kg, selon le poids total de la commande et la zone de livraison

	0 - 10 kg		11 - 20 kg		21 - 40 kg		41 - 60 kg		61 - 80 kg		> 80 kg	
	Standard	Express	Standard	Express	Standard	Express	Standard	Express	Standard	Express	Standard	Express
zone 1	1,11	1,85	0,65	1,20	0,39	0,88	0,29	0,91	0,26	0,92	0,24	0,86
zone 2	1,53	2,01	0,92	1,46	0,60	1,07	0,46	1,14	0,40	1,23	0,37	1,17
zone 3	1,73	2,17	1,02	1,69	0,63	1,25	0,47	1,36	0,42	1,53	0,37	1,50
zone 4	1,93	2,43	1,2	1,69	0,79	1,25	0,66	1,36	0,56	1,53	0,49	1,50
zone 5	2,17	2,72	1,33	1,74	0,86	1,27	0,70	1,38	0,62	1,55	0,53	1,51
zone 6	2,82	3,58	1,82	2,28	1,22	1,53	1,02	1,40	0,87	1,56	0,80	1,52
zone 7 (RP)	3,08	3,87	1,76	2,22	1	1,24	0,83	1,37	0,71	1,53	0,66	1,49

Départements zone 1 : 18, 28, 36, 37, 41, 45, 89 / **Départements zone 2 :** 14, 23, 27, 53, 61, 72, 76, 86 / **Départements zone 3 :** 02, 03, 10, 21, 35, 44, 49, 50, 51, 58, 60, 79, 85, 87 / **Départements zone 4 :** 19, 22, 24, 29, 33, 42, 46, 47, 52, 56, 63, 69, 71, 80 / **Départements zone 5 :** 01, 07, 08, 09, 11, 12, 15, 16, 17, 25, 31, 32, 38, 39, 40, 43, 48, 54, 55, 57, 59, 62, 64, 65, 67, 68, 70, 73, 74, 81, 82, 88, 90 / **Départements zone 6 :** 04, 05, 06, 13, 26, 30, 34, 66, 83, 84 / **Départements zone 7 :** 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 / **Pour toute autre zone :** le tarif sera défini par SDECC sur la base du coût réel de transport.

4.2 La livraison des commandes s'effectue dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date d'émission de la confirmation prévue à l'article 3.3, sous réserve de disponibilité des Produits. SDECC se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles selon ses disponibilités, notamment en cas de commande d'un volume « anormal » au regard du volume moyen du Client, qui serait susceptible de créer une désorganisation commerciale ou logistique de SDECC. SDECC en informera le Client sans délai. Ces livraisons partielles sont considérées comme des livraisons effectives devant donner lieu à paiement. Ces livraisons partielles n'ouvrent droit à aucune indemnité.

4.3 En cas de commande en « Express » (indisponible pour la Corse) le délai de livraison est de 24 heures (48h pour les départements 05, 06, 09, 11, 15, 29, 40, 46, 48, 64, 65, 66, 83, 84, et 72h pour le département 04), sous réserve que la commande soit passée avant 11h et qu'il en soit fait expressément la demande. Ce mode de livraison est réservé aux commandes d'un poids total inférieur à 200 kg, hors Produits ENR ou considérés comme fragiles ou nécessitant des conditions de transport particulières. En cas de livraison « Express », une participation forfaitaire sera facturée au Client sur la base du tableau figurant à l'article 4.1, quel que soit le montant de la commande.

4.4 Outre ces types de livraison, des modes de transports destinés à répondre à des situations spécifiques pourront également être convenus entre SDECC et ses Clients. Le cas échéant les frais correspondants feront l'objet d'un accord préalable à toute livraison.

4.5 Le délai visé au 4.2 et/ou le délai figurant sur la confirmation de commande n'est pas un délai de rigueur. SDECC ne peut voir sa responsabilité engagée en cas de retard n'excédant pas 20 jours ouvrés à compter du lendemain du dernier jour du délai de livraison applicable conformément aux points 4.2 et 4.3 des présentes conditions. En cas de retard supérieur à 20 jours ouvrés, le Client pourra annuler sa commande, à l'exclusion de toute demande d'indemnité ou de pénalité, sauf en cas de conditions particulières de vente conclues avec le Client le prévoyant expressément. Les éventuels retards de livraison ou livraisons partielles sont sans effet sur le délai de paiement applicable.

4.6 Toute responsabilité de SDECC est exclue de plein droit en cas de retard ou suspension de livraison imputable à un cas de force majeure tel que défini par la Loi et la jurisprudence ou à tous autres cas sur lesquels SDECC n'a aucune influence et qui rendent les livraisons substantiellement plus difficiles ou impossibles (tels que par exemple une interruption d'activité sur le site de production, des pénuries ou des difficultés dans l'approvisionnement de matériaux et d'énergie, des retards de transport, dus à des blocages routiers, des grèves, des lock-out légaux) ou à la faute du Client (notamment non-respect des délais de paiement, absence de retour en temps voulu des renseignements à fournir par le Client ou renseignement erronés).

4.7 SDECC planifie seule l'organisation du transport, même en cas de participation du Client aux frais. La livraison des Produits est effectuée sur palettes et/ou colis, toute demande de changement des normes de palettisation et/ou d'emballage pouvant faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

4.8 Il appartient au Client de contrôler la conformité de la livraison effectuée (qualité du colis et quantité). Le cas échéant il devra émettre ses réserves caractérisées immédiatement sur le bon de transport et les confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur, au plus tard 3 jours ouvrables après la livraison. A défaut de respect de ces conditions, aucune réclamation ne sera admise.

4.9 Toute livraison non conforme doit être reconnue par SDECC et ne peut donner lieu qu'à une reprise des Produits par ses soins. La reprise acceptée par SDECC pour quelque cause que ce soit, en ce compris la reprise sous garantie, donne lieu à l'établissement d'un avoir au profit du Client. En cas de retour de Produits non justifié par une non-conformité mais accepté par SDECC, une décote de 10% minimum sera appliquée sur l'avoir émis par SDECC, ce au titre des frais de gestion administrative.

V. PAIEMENT

5.1 Les factures sont payables comptant, sauf conditions particulières convenues entre le Client et SDECC et mentionnées sur la facture. Elles doivent être acquittées à l'adresse suivante : **SDECC SAS, Comptabilité Clients, BP 41535 - 44315 Nantes Cedex 03**. Tout défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité de pénalités de retard calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40 € par facture impayée au titre des frais de recouvrement. Le paiement n'est considéré comme effectif qu'au jour où SDECC est crédité par la banque.

5.2 Dans le cas où un délai de paiement est convenu entre SDECC et le Client, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Compte tenu des délais de traitement qui les caractérisent, les chèques, billets à ordre ou traites acceptées doivent parvenir à SDECC au moins 7 jours avant l'échéance du délai de paiement. En cas de règlement par traite dûment accepté par SDECC, le Client est parfaitement informé que seul l'escompte de l'effet accepté permet à SDECC de lui consentir un délai de paiement. SDECC se réserve la faculté d'appliquer l'article L.511-15 du Code de commerce et de réclamer le paiement en cas de non-retour de la traite acceptée.
- Un escompte de 0,2 % par mois d'anticipation est appliqué sur facture en cas de règlement anticipé.
- En cas de première commande d'un Client, d'absence de couverture d'un Client par l'assurance-crédit de SDECC, de dégradation avérée de la situation financière d'un Client ou de retards de paiement répétés, SDECC se réserve la possibilité de réduire le délai de paiement normalement applicable ou d'exiger un paiement par virement à la commande du Produit. En cas de paiement échelonné, tout défaut de paiement d'une échéance entraînera l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues. Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne l'exigibilité immédiate du paiement des autres factures émises au Client (en ce compris les factures non échues), ainsi que la faculté pour SDECC de suspendre toutes commandes et livraisons en cours avec ce Client et ce, 5 jours ouvrés après réception d'une mise en demeure restée sans effet l'avisant de ladite suspension par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Les éventuelles réclamations sur la qualité d'un Produit ne suspendent pas le délai de paiement de celui-ci. Aucune réclamation portant sur le contenu des factures de SDECC n'est recevable si celle-ci est émise plus d'1 an après sa réception.
- Toute compensation entre des sommes dues par SDECC et des sommes dont le Client est redevable envers ce dernier ne pourra valablement s'opérer sans avoir été préalablement et expressément acceptée par SDECC.

VI. RESERVE DE PROPRIETE

LES PRODUITS LIVRES DEMEURENT LA PROPRIETE DE SDECC JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DE LEUR PRIX, LE TRANSFERT DES RISQUES AU CLIENT PRENANT TOUTEFOIS EFFET A COMPTER DE LA LIVRAISON. LE DEFAUT DE PAIEMENT PARTIEL OU TOTAL PEUT ENTRAINER LA REVENDICATION PAR SDECC DES PRODUITS LIVRES. PENDANT LA DUREE DE RESERVE DE PROPRIETE DES PRODUITS, CES DERNIERS DOIVENT ETRE ASSURES PAR LE CLIENT QUI NE PEUT NI LES DONNER EN GAGE, NI EN TRANSFERER LA PROPRIETE A TITRE DE GARANTIE. EN CAS DE SAISIE OPEREE SUR DES PRODUITS QU'IL DETIENT, LE CLIENT DOIT EN INFORMER SDECC SANS DELAI.

VII. GARANTIE CONTRACTUELLE

7.1 Une garantie contractuelle est accordée par SDECC aux utilisateurs des Produits (hors services). Cette garantie commerciale court à compter de la date d'installation du Produit ou de sa mise en service selon les cas. Elle couvre le remplacement de toute pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main d'œuvre et de déplacement ainsi que des frais liés aux opérations de maintenance normale des produits.

7.2 Cette garantie est soumise au respect de la réglementation applicable au Produit ou aux équipements auxquels il se rattache. Elle est conditionnée à l'installation des Produits par un professionnel, dans le respect des règles de l'art, des normes en vigueur et des instructions de SDECC. Dans les cas où la réglementation le prévoit, l'installation réalisée doit donner lieu à la délivrance d'un certificat de conformité. En cas d'installation ne remplissant pas ces conditions, la validité de la garantie commerciale est appréciée au cas par cas par SDECC.

7.3 SDECC recommande que la mise en service des Produits qui y sont soumis soit réalisée par un prestataire agréé pour garantir le respect des préconisations techniques de SDECC et le bon fonctionnement des Produits. Pour les produits dont le contrat de garantie le précise, SDECC soumet la validité de sa garantie commerciale au respect de cette recommandation. La liste des prestataires agréés est disponible sur www.vaillant.fr. Il est précisé que ces partenaires agissent de façon indépendante et sous leur seule responsabilité, SDECC ne pouvant être tenu pour responsable du fait de leurs activités.

7.4 Le fait pour SDECC d'accepter la reprise d'un Produit au titre de la garantie commerciale ne confère pas au Client le droit d'obtenir une reprise pour des Produits de même référence pour lesquels SDECC ne reconnaît pas de défaut et n'ouvre pas droit au versement de dommages et intérêts.

7.5 Les conditions d'application de la garantie commerciale propre à chaque appareil figurent dans le contrat de garantie commerciale livré avec le Produit. La durée de garantie de chaque type de Produit est également précisée dans le catalogue tarifaire Vaillant et sur www.vaillant.fr.

7.6 La responsabilité de SDECC vis-à-vis du Client est strictement limitée à son obligation de garantie ainsi définie, toute action récursoire de ce dernier sur le fondement des garanties légales pesant sur lui étant exclue. Sauf cas de faute lourde, SDECC ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client de tout dommage immatériel, direct ou indirect (tel que notamment, manque à gagner, préjudice commercial, perte d'exploitation, perte de contrat, préjudice d'image, etc.).

VIII. DUREE DE DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE

Sauf indication contraire dans la documentation associée à un produit ou événement indépendant de la volonté de SDECC, les pièces détachées considérées comme indispensables au fonctionnement des produits Vaillant sont commercialisées pendant une durée minimum de 15 ans à compter de l'arrêt de fabrication en série de l'appareil concerné.

IX. PROPRIETE INTELLECTUELLE

SDECC est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle existant sur les Produits, leur image, leur marque ou les logos qui y sont apposés. L'utilisation de ces éléments par les Clients se limite aux cas où elle a pour objet d'assurer la revente des Produits et doit respecter toute injonction ou recommandation d'utilisation émise par SDECC. SDECC se réserve le droit de poursuivre toute utilisation de ces éléments qui ne répondrait pas à ces conditions ou qui serait effectuée à des fins pouvant porter atteinte à son image, celle de sa marque ou de ses Produits.

X. DONNEES PERSONNELLES

10.1 Lorsqu'il passe commande de Produits et/ou demande la création d'un compte client, le Client est informé et accepte que SDECC traite ses données personnelles en tant que responsable de traitement. Ces données sont nécessaires au traitement de la commande, à l'établissement des factures et au suivi commercial du Client. Ce traitement est fondé sur l'article 6(1)(b) du RGPD, en vertu duquel le traitement est licite s'il est nécessaire à l'exécution d'un contrat. Les données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de SDECC chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Les données peuvent enfin être utilisées par SDECC à des fins de sollicitation commerciale pour son compte exclusivement. Ce traitement est fondé sur l'article 6(1)(f) du RGPD, en vertu duquel le traitement est licite s'il est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par SDECC. Dans ce cadre, l'intérêt légitime poursuivi par SDECC est le développement et la fidélisation de sa clientèle. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale avec le Client et pourront, pour certaines, être conservées par voie d'archivage à des fins de preuve conformément aux délais de prescription légale pour permettre à SDECC de respecter ses obligations légales et réglementaires.

10.2 Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement. Ce droit s'exerce sur simple demande par courriel à : donnees.personnelles@vaillant-group.com ou par courrier à : SDECC SAS - Service Commercial Vaillant - 8 avenue Pablo Picasso - 94120 Fontenay-sous-Bois. Le Client peut également contacter le délégué à la protection des données de SDECC, Matthieu Mélin, Astura, 26 avenue George V, 75008 Paris ou formuler une réclamation auprès de la CNIL.

XI. CONFORMITE

SDECC et le Client s'engagent à agir dans le respect de la réglementation applicable à leurs activités, en ce compris notamment le droit de la concurrence et les règles en usage dans la profession. Ils s'engagent en particulier à proscrire toute forme de corruption dans le cadre de leur relation commerciale, ainsi qu'à respecter leurs chartes et directives respectives en matière de conformité.

XII. JURIDICTION

EN CAS DE LITIGE POUR TOUTE CAUSE ET SUR TOUT FONDEMENT JURIDIQUE, SEUL LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EST COMPETENT, MEME EN CAS DE DEMANDE INCIDENTE, DE RECOURS EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS. IL STATUE SELON LA LOI FRANÇAISE.

XIII. DISPOSITIONS DIVERSES

13.1 Les présentes conditions de vente peuvent être modifiées par SDECC selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 2.2. Sauf contestation, les conditions modifiées s'appliqueront automatiquement à toute commande passée ultérieurement à leur entrée en vigueur.

13.2 Le fait pour SDECC de ne pas exiger l'application des dispositions des présentes conditions ou de ne pas se prévaloir d'un droit, de façon permanente ou temporaire, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle détient à ce titre.

13.3 En qualité de producteur de produits relevant du régime de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), SDECC est inscrit au Registre national des producteurs REP et s'est vu délivrer les identifiants suivants par l'ADEME : (i) FR022520_05EDPG pour la filière REP des équipements électriques et électroniques, (ii) FR022520_04ZHRQ pour la filière REP des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, (iii) FR022520_03NVGP pour la filière REP des papiers graphiques et (iv) FR022520_06HEWV pour la filière REP des piles et accumulateurs.